

Le 22 avril 2010

## 18e congrès de l'Association internationale des magistrats des jeunes et de la famille

### Protéger les enfants contre toute forme d'exploitation

Dans plusieurs pays du monde, les enfants souffrent de nombreux maux et personne ne se soucie de leur sort. Très jeunes, ils sont obligés d'exécuter des travaux qui ne correspondent pas à leurs capacités physiques. Ils sont obligés de s'adonner à ces travaux pour subvenir aux besoins matériels de leur famille. Très tôt, ils quittent donc les bancs de l'école, ce qui ne leur permet pas d'apprendre et d'enrichir leurs connaissances. Certains enfants ne profitent pas des heures libres pour jouer dans les espaces qui leur sont réservés en pleine nature. Privés des soins adéquats, nombre d'enfants sont malades et parmi eux certains périssent faute de soins et de traitement.

Le tableau de la situation de l'enfance dans le monde et notamment dans certains pays africains et asiatiques n'est pas reluisant.

La protection de l'enfance en Tunisie peut constituer un exemple pour d'autres pays vu les multiples initiatives prises au profit de cette frange de la société au cours des dernières années. Lors de la séance d'ouverture du 18e congrès de l'Association internationale des magistrats des jeunes et de la famille, dont les travaux ont démarré hier à Hammamet, des personnalités internationales ont mis en exergue les acquis de notre pays en matière de protection de l'enfance.

### Eléments de base pas toujours disponibles

Selon Mme Justice Renate Winterprésidente, de l'Iayfim, le thème du congrès "Unis dans la diversité" est significatif à plus d'un titre dans la mesure où les différents pays du monde ont plusieurs choses en commun. D'où la nécessité de conjuguer les efforts en vue de protéger l'enfance contre tous les dangers qui la guettent. "Il faut mettre en œuvre les bonnes pratiques dans ce domaine", souligne-t-elle. Et de justifier le choix de la Tunisie pour la tenue de ce congrès. "Il fallait choisir un pays africain, explique-t-elle. Les organisateurs ont choisi la Tunisie qui est considérée comme un pont entre les différents continents et cultures. En plus, elle a atteint un degré élevé dans la protection de l'enfance".

La célébration de l'adoption par les Nations unies de la Convention sur les droits de l'enfance constitue, cependant, une occasion pour faire un état des lieux de la situation dans le monde. C'est en tout cas ce que pense M. Jean Zermatten, président de l'Institut des droits de l'enfance et vice-président du comité des droits des enfants aux Nations unies. Il estime en outre que "l'enfant n'est pas un objet mais un être humain à part entière, qui a le droit à la dignité, au développement et au dialogue. On intervient à titre personnel ou professionnel dans plusieurs pays du monde pour le protéger". D'où la nécessité d'appliquer toutes les dispositions contenues dans la Convention internationale de l'enfance. C'est que l'enfant a besoin des prestations sanitaires, de l'alimentation et de l'éducation. Eléments de base qui ne sont pas toujours disponibles dans certains pays. L'enfant a besoin aussi de nos jours de la sécurité sociale et des mesures préventives pour éviter son exploitation dans le travail, le harcèlement sexuel et les abus sous toutes leurs formes.

### Une personne à part entière

L'orateur a fait remarquer que "l'enfant est souvent considéré par certains dans nombre de pays comme un bien, comme une marchandise que l'on peut vendre, manipuler voire faire disparaître !". Ils oublient que l'enfant est la personne la plus précieuse dans le monde et qui a des droits à reconnaître et à respecter par tous. C'est pour cela que la Convention internationale a établi des principes à prendre en considération par tous les dirigeants pour que l'enfant soit réellement traité comme une personne à part entière et digne.

Les différents pays du monde sont différents au niveau de leur civilisation, de leur culture et de leur religion mais ont en commun ces défis à relever en matière de protection de l'enfance. La coordination des actions entre ces pays ne peut qu'être bénéfique pour les enfants, cette génération qui va porter le flambeau à l'avenir.

Dans ce même ordre d'idées, Mme Maria Louisa Fornara, représentante de l'Unicef à Tunis, a indiqué que les enfants ont besoin également d'une justice adéquate répondant aux normes internationales et aux principes des Nations unies. Des standards internationaux ont été établis au sujet, entre autres, de la protection contre la délinquance juvénile et les actes criminels. Un système judiciaire réservé aux enfants (pour les protéger ou pour traiter des affaires) devrait donc être mis en place. L'intervenante s'est félicitée des acquis de la Tunisie, rappelant que notre pays a ratifié 13 conventions relatives aux droits de l'Homme. Elle a promulgué une législation qui s'inspire dans une large mesure de la législation internationale en regroupant les différentes dispositions dans un Code de l'enfance. L'Unicef est, en tout cas, disposé à apporter son soutien à la réforme du système judiciaire pour adapter certaines dispositions aux conditions des enfants qui ne devraient pas faire l'objet de peines privatives mais de sanctions alternatives.

Mme Fatma Tarhouni, de l'Isesco, a rappelé que cette structure a donné l'intérêt qu'il faut à la question de

l'enfance, de la jeunesse et de la famille. L'oratrice estime que rien ne doit être imposé à l'enfant qui a le droit de s'exprimer librement et d'être écouté. Les sociétés sont appelées, en fait, à s'ouvrir sur les autres cultures pour asseoir la paix, le développement et la justice. Il est nécessaire également de collaborer avec les organismes internationaux pour parvenir à trouver les meilleures solutions aux problèmes qui se posent. L'Unesco a favorisé une telle collaboration et a organisé diverses activités dont des colloques et des séminaires de haut niveau. Cette structure appuie les efforts des Etats pour mettre en place un dispositif adéquat de protection de l'enfance. Le représentant de l'Unesco a parlé de l'avenir qui se fait, selon lui, par les enfants et les jeunes. Cela nécessite une adaptation des législations en favorisant l'ouverture et en évitant tout repli sur soi. L'enfant a des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte.